



Archéologie

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Archéologie. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
hceres-02029842

HAL Id: hceres-02029842

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029842>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°112



Archéologie

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Dominique Garcia, Aix-Marseille Université

Experts :

M. Guillaume GAUDIN, Université de Toulouse II - Le Mirail

M. Philippe NIVET, Université de Picardie Jules Verne

M. Michel PROVOST, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse

Mme Cécile TREFFORT, Université de Poitiers

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Sylvie CROGIEZ-PETREQUIN

Présentation de l'école doctorale

Créée en 1990, l'école doctorale d'*Archéologie* (ED 112) de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne accueille les doctorants qui s'inscrivent en archéologie (quasiment toutes les aires chrono-culturelles) ou en histoire de l'art préhistorique, protohistorique, antique ou américain précolonial. Elle est une des 13 ED de l'Université Paris 1 (fédérées au sein d'un Collège doctoral depuis 2007) mais appartient aussi au groupe des 20 écoles doctorales du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) hautes études Sorbonne arts et métiers (héSam) dont Paris 1 est la composante universitaire.

Plus de 50 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) ou accrédités encadrent plus de 300 doctorants.

Les doctorants, rencontrés en nombre, ont exprimé leur satisfaction pour l'encadrement et le soutien apporté par l'ED, en complément de ceux que leur procurent les unités de recherche.

Le rayonnement international de cette école doctorale est manifeste : par les sujets de thèse déposés, l'origine de ses nombreuses actions de terrain ou des relations inter-universitaires des contacts réels et fructueux existent avec de nombreux pays.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED 112 est la seule école doctorale en France entièrement dédiée à l'archéologie et assure la formation de plus de 300 doctorants. Au sein de l'Université Paris 1, elle réalise la liaison entre d'importantes unités de recherche dont la qualité scientifique est largement reconnue. Composé de 24 membres dont 12 appartenant à l'établissement (université et unités de recherche), 4 personnalités extérieures, 4 représentants du monde socio-économique et 4 doctorants, son conseil est conforme à l'arrêté de 2006. Les comptes-rendus des cinq réunions annuelles sont visibles sur le site internet de cette école qui bénéficie d'une gouvernance de qualité (présente et attentive) mais malheureusement pas d'un poste consolidé de secrétariat administratif, assuré pour l'instant par un doctorant en CDD.

Les doctorants issus du master d'archéologie de Paris 1 sont recrutés avec une mention « Bien » au master, au minimum. Les sujets de thèse qui sont en lien avec les thématiques de recherche de l'école sont favorisés pour l'inscription, que le conseil de l'ED doit autoriser. En réalité, peu de sujets de thèses sont refusés. Il en est de même pour les étudiants extérieurs et les étudiants étrangers qui doivent attester d'une maîtrise de la langue française. A l'inscription, une brochure de présentation très complète, comme le comité a pu le constater, est distribuée.

Une journée de rentrée est organisée tous les ans au mois de janvier, avec la participation des directeurs de recherche et de jeunes docteurs ; une présentation du fonctionnement de l'ED, des débouchés et deux conférences scientifiques ont lieu ce jour-là. Cette journée est complétée par une Journée Doctorale d'archéologie, thématique, qui permet aux doctorants volontaires de présenter leurs travaux et qui sont publiés par l'Université. Mais elle est confondue dans le dossier avec des doctorales.

Cette structure bénéficie de l'appui de l'UFR (gestion financière) et des unités de recherche (prêt de matériel). Les déplacements des doctorants sont parfois partiellement pris en charge par les unités de recherche. L'ED aide aussi, selon son budget propre, à la reproduction de la thèse et aux missions des doctorants. L'école doctorale d'Archéologie est adossée à sept unités de recherche dépendantes de Paris 1, Paris 10 et l'Ecole Normale Supérieure d'Ulm (six Unités Mixtes de Recherche ou UMR et une Equipe d'Accueil ou EA). Plus ponctuellement, elle a aussi des liens avec deux UMR du Museum national d'Histoire naturelle (MNHN).

La diffusion de l'information vers les doctorants passe surtout par les doctorants élus au conseil, ainsi que par le directeur, aidé du secrétaire de l'ED, de même que les directeurs des unités de recherche. Les doctorants rencontrés semblent satisfaits sur ce point.

En progression, la proportion des thèses financées est d'environ 25 %. On ajoutera à ce pourcentage des doctorants en partie financés grâce à des stages ou des CDD chez les opérateurs d'archéologie, ce qui a cependant pour effet d'allonger la durée des thèses. Le projet envisage la possibilité de mettre en place le financement d'une quatrième année.

Le projet du prochain quadriennal est clair, présente le parcours doctoral mis en place récemment et renforce l'ouverture vers l'international.

Encadrement et formation

Le nombre d'inscriptions de doctorants par HDR est en train d'être régulé (15 par encadrant au maximum ; pas plus de 5 inscriptions par an ; taux d'encadrement égal à 6,15) mais reste encore élevé. On remarque cependant que, dans la brochure distribuée aux futurs doctorants, parmi les HDR dirigeant des thèses au sein de l'ED, trois ou quatre ne font pas partie des unités de recherche auxquelles s'adosent l'ED ; mais qu'*a contrario*, aucun enseignant-chercheur de l'EA 4100, unité de recherche pourtant liée à l'ED, ne fait partie de la liste d'enseignants accrédités.

L'absence actuelle d'un comité de suivi de thèse ne permet pas de faire le point régulier sur le niveau d'avancement des thèses et de réduire le nombre moyen d'années d'inscription. Certaines unités mettent en place ponctuellement des comités de thèse, mais ce n'est pas systématique au niveau de l'ED. Les doctorants fréquentent essentiellement les séminaires qui leur sont ouverts en commun avec le master. Le manque de moyens ne permet pas à l'école doctorale d'organiser des formations spécifiques si ce n'est des journées d'études annuelles suivies de publications de qualité. Des modules de formation professionnelle ou transdisciplinaire sont assurés par le collège des ED. Les liens étroits avec les unités de recherche, mais également avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et le MNHN, contribuent à l'encadrement et la formation des doctorants.

Le nombre de thèses soutenues par an avoisine les 30 et correspond à peu près à 10 % des thèses inscrites. Il est probable que ce pourcentage augmentera grâce à la vigilance du directeur de l'ED pour régler progressivement la question des thèses trop longues (moyenne actuelle : 5,9 années). Si le taux d'abandon n'est pas fourni dans le dossier, on note cependant que le nombre de doctorants potentiellement en difficulté est relativement restreint. Au nombre de 39, les thèses en co-tutelles représentent 13 % des effectifs.

Un seul séminaire est obligatoire par semestre, à choisir parmi les 49 proposés en master et doctorat, sans compter les séminaires transversaux. Le parcours doctoral a été mis en place depuis la rentrée 2012. Fixé entre le doctorant et son directeur, il doit être validé en trois ans et est constitué de divers items : séminaires, publications, participations à des colloques, stages, enseignement. 30 crédits ECTS y sont affectés contre 150 pour la thèse, mais il n'y a aucune exigence en nombre d'heures. De même l'évaluation de la formation par les étudiants n'est pas encore mise en place.

Divers types de formations, communes à toutes les ED de Paris 1 sont offerts aux doctorants d'archéologie : langues anciennes, anglais, expression orale. D'autres enseignements spécifiques à l'ED d'archéologie sont proposés, articulés autour de la pratique du métier de chercheur, ainsi que des formations ciblées sur divers aspects de l'archéologie : SIG, archéologie funéraire, ethnologie, céramologie, informatique et archéologie, prospection, etc.

Les UE de la formation nommée « parcours doctoral » (30 ECTS) sont validées par une simple liste signée par le responsable du module et le directeur de thèse.

Suivi et Insertion

Pour une discipline où l'insertion dans un emploi qualifié est faible, les résultats obtenus par l'école doctorale d'Archéologie sont corrects. De nombreux étudiants sont déjà insérés dans le monde du travail (contrats offerts par l'INRAP, les collectivités territoriales ou d'autres opérateurs en archéologie). Après la thèse, l'intégration est forte dans les organismes territoriaux ou nationaux de l'archéologie, des musées ou à l'INRAP. On compte également quelques docteurs de cette école ayant été recrutés dans l'enseignement supérieur ou le CNRS. La création de plus en plus nombreuse de contrats à durée déterminée dédiés aux jeunes docteurs (post-doctorants) devrait bénéficier aux doctorants de l'ED 112. Cette école répond aux enquêtes annuelles (base SIREDO) sur la durée d'inscription en thèse et le devenir à un an des docteurs, qui détermine la dotation annuelle en contrats doctoraux.

● Appréciation globale :

Dans un paysage universitaire parisien en mutation, l'école doctorale 112 accompagne efficacement les jeunes chercheurs en archéologie dans leur formation doctorale et contribue au rayonnement national et international de la

discipline. Monodisciplinaire (archéologie), elle a ainsi une politique scientifique claire et surtout très bien identifiable tant par les futurs doctorants que par les employeurs à venir, qui voit des docteurs formés réellement à un métier.

Cette école doctorale de qualité dont le fonctionnement est apprécié des doctorants, bénéficie d'une excellente direction et d'un adossement scientifique privilégié avec une forte ouverture à l'international.

Elle pourrait bientôt cueillir les fruits de la mise en place d'un véritable parcours doctoral, d'une normalisation progressive de l'encadrement et d'un soutien ferme de l'Université Paris 1 (création d'un poste consolidé de secrétaire administratif). Pour résumer, l'ED d'Archéologie est entrée dans une bonne dynamique.

- Points forts :

- Excellent adossement aux unités de recherche ; plus-value réelle au rayonnement scientifique de l'Université.
- Gouvernance attentive et efficace qui œuvre de façon pertinente à l'évolution positive de l'école doctorale ; mise en œuvre d'une politique de ressources humaines.
- Large satisfaction des doctorants.

- Points faibles :

- Absence d'un comité de thèse en cours de contrat doctoral.
- Absence d'un poste consolidé de secrétaire administratif de l'ED.
- Durée moyenne des thèses encore élevée.

Recommandations pour l'établissement

Le comité d'expertise propose que soient étudiées les recommandations suivantes :

- Prévoir des comités de thèse et/ou des soutenances à mi parcours.
- La création d'un poste consolidé pour le secrétariat de cette importante école doctorale est indispensable.
- Inclure dans la charte des thèses de Paris 1 un paragraphe sur le plagiat.
- Mettre en place de vraies doctoriales pour faciliter l'insertion professionnelle.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



Paris, le 30 mai 2013

DIREVAL
SERVICE de la RECHERCHE et des PUBLICATIONS

12, place du Panthéon – 75231 Paris cedex 05

☎ 01 44 07 77 08

☎ 01 44 07 78 84

E-mail : eric.zyla@univ-paris1.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB

Directeur de la section des formations et des
diplômes de l'AERES

20, rue Vivienne

75002 PARIS

Nos Réf. : IG/EZ/2013/N° 112

Objet : Réponse au rapport du comité de visite – ED 112 Archéologie

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts lors de la visite AERES de L'Ecole doctorale 112 Archéologie le 26 février 2013. Elle remercie le comité de visite pour son travail d'évaluation et les préconisations auxquelles il a conduit.

Le Conseil de l'ED 112, réuni le 29 mai 2013, a souhaité apporter quelques précisions et éléments de réponse à ce rapport.

Il note tout d'abord le caractère bienveillant et positif de l'essentiel des observations qui sont faites et l'attention portée aux réussites, au rayonnement et aux efforts de cette ED - le rapport reflète en cela les échanges approfondis de la visite de février. Néanmoins, le Conseil est surpris par le contraste qu'il note entre l'évaluation rédigée, clairement favorable donc, et les notes attribuées : A-B-A, ce qui dans un système à quatre notes (A⁺, A, B, C) est fort moyen. Il est plus encore surpris, en diachronie, par l'évolution fâcheuse subie, en notes, depuis la précédente évaluation, décembre 2009 : notre ED était alors notée A⁺, A⁺, A, A, et globalement A⁺. Le rapport de l'AERES en ce printemps 2013 se conclut pourtant par cette phrase : « Pour résumer, l'ED d'archéologie est *entrée* dans une bonne *dynamique* ».

Le Conseil partage avec la direction de l'ED, les doctorants (comme indiqué dans le rapport) et l'AERES le sentiment d'une bonne dynamique (nouvelle à bien des égards : réduction entamée de la durée des thèses ; recherche et obtention de moyens supplémentaires ; site *web* de qualité et bien à jour) et aussi, pour tout dire, de grands efforts et de bons résultats. Il souhaiterait que la notation, dans l'absolu et par comparaison avec les notes antérieures, reflète mieux cet état de fait.

La note B attribuée à l'encadrement (qui pourtant satisfait les doctorants, note le rapport) et la formation est franchement médiocre : dans ce système à quatre notes, elle est au-dessous de la moyenne. *Quantitativement*, le taux d'encadrement des thèses s'est pourtant amélioré depuis le précédent quadriennal (6 doctorants par directeur de thèse au lieu de 7). La *qualité* paraît garantie par les recrutements des professeurs et des MCF HDR de Paris 1 et le niveau des UMR adossées et par la politique sélective et scrupuleuse que pratique le Conseil de l'ED pour accorder l'accréditation permanente comme pour aller chercher, dans plusieurs cas, des accrédités ponctuels *ad hoc*. Quant à la *formation*, on reste surpris qu'elle

puisse être notée aussi bas, alors que l'offre est abondante et contrôlée, que cette ED est l'une des toutes premières de Paris 1 et du PRES héSam à avoir mis en place, dès l'automne 2012, un parcours doctoral (certes pas *encore* évalué lui-même par les étudiants —pour cause), et que nous sommes à l'origine de plusieurs des formations trans-ED proposées par le collège des ED de Paris 1, soit seuls (formation à l'expression orale et physique, etc.), soit alliés à d'autres ED (formation langues anciennes, etc.)

Le Conseil de l'ED prend bien note des recommandations faites par l'AERES. Cependant, en ce qui concerne la première recommandation, « prévoir des comités de thèse et/ou des soutenances à mi-parcours », qui correspond au point faible n°1 relevé (« absence d'un comité de thèse en cours de contrat [*sic* ?] doctoral »), le Conseil rappelle que sur 330 thèses, 150 bénéficient d'un encadrement à deux ou plusieurs têtes, que ce soit sous la forme d'une cotutelle, d'une codirection ou d'un « coencadrement »/tutorat, et que la proportion est *beaucoup* plus forte que ces 45% pour les thèses inscrites depuis trois ans. Il considère que le comité de thèse n'est pas la panacée, et que la formule lourde de la « soutenance » à mi-parcours n'est pas toujours bien adaptée. Surtout, le Conseil considère que la surveillance de l'avancement des thèses (et leur encouragement !) relève beaucoup de sa propre acribie : il y consacre la totalité de l'une de ses séances annuelles, et procède au suivi en temps réel tout le reste de l'année pour toute anomalie constatée. Enfin, comme cette ED l'a clairement souligné dans son rapport à l'AERES et lors de la visite de février, tous les efforts en cette matière sont *actuellement* concentrés sur la résorption (soutenance ou radiation) des thèses très anciennes, inscrites jusqu'en 2005. Au regard de cet impératif, s'occuper de comités ou de contrôles pour des thèses en cours de moins de cinq ou six ans reste pour l'instant secondaire.

Ce qui précède vaut commentaire du point faible n°3 : durée moyenne des thèses encore élevée. On en convient bien, mais cette durée est d'autant plus élevée depuis trois ans et encore pour un an ou deux que l'on cherche à faire finir et soutenir (non à éliminer) les thèses très anciennement inscrites — et que l'on y parvient.

Enfin le point faible n°2, absence d'un poste consolidé de secrétaire administratif de l'ED, est avéré, mais l'ED elle-même n'en est en rien responsable ; de plus, l'Université, contrairement à ce qui était le cas jusqu'à début 2010, a amélioré la situation de l'ED, pour ce qui est tant du secrétariat (création d'un poste, certes en CDD seulement, certes occupé par une doctorant, mais à plein temps ; contre rien du tout précédemment) que des autres moyens (décharge de 48 h pour le directeur, contre rien précédemment ; augmentation de 50% de la subvention de l'Université à l'ED entre 2009 et 2013).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président


Philippe BOUTRY

